

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Diagnostiquer les inégalités entre quartiers
Initiant : Mountazar Jaffar

À l'instar d'autres villes et espaces urbains, Lausanne n'est pas épargnée par les inégalités en tout genre. Si nous pouvons rapidement penser à la répartition des revenus, il y a en réalité toute une série de domaines dans lesquels les inégalités entre habitant-e-s des différents quartiers peuvent être importantes. Nous pouvons notamment penser aux domaines suivants : infrastructures socioculturelles : Certains quartiers bénéficient de maisons de maître classées pour l'animation socioculturelle, tandis que d'autres doivent se contenter de locaux exigus et inadaptés, sans compter les inégalités liées aux horaires d'ouverture ; accès aux commerces et services de proximité : l'offre commerciale varie considérablement d'un quartier à l'autre, influençant l'accès des résident-e-s aux biens et services essentiels ; infrastructures sportives : certains quartiers disposent de terrains multisports modernes, tandis que d'autres n'ont que des installations vétustes voire aucune installation à proximité. Nous pouvons également penser aux espaces verts/parcs, à l'offre de garde d'enfants, au niveau de desserte en transports publics etc. Ces inégalités peuvent engendrer un sentiment d'abandon chez les habitant-e-s des quartiers moins bien dotés et accentuer les fractures sociales. La Ville agit lorsqu'elle identifie ces manquements ou lorsqu'ils lui sont signalés. Néanmoins, pour éviter une approche sectorielle et cloisonnée, il est essentiel de disposer d'une vision globale et précise de ces disparités afin d'agir de manière efficace et durable.

Le présent postulat propose à la Municipalité de réaliser un diagnostic social des quartiers à l'image de ce qui a par exemple été fait à Genève¹. Ce travail permettra, d'une part, d'établir une cartographie exhaustive des inégalités, et d'autre part, de définir des indicateurs pertinents et mesurables, tels que :

- **Infrastructures socioculturelles** : Surface (rapportée au nombre d'habitants notamment), état, accessibilité des locaux, horaires d'ouverture, fermetures estivales
- **Accès à un commerce (de proximité)** : Nombre et diversité des commerces, distance moyenne minimale
- **Infrastructures sportives** : État, distance et accessibilité des installations sportives (terrain multisport, fitness urbain)
- **Santé et qualité de vie** : Accès à un médecin de quartiers, qualité de l'air, présence d'espaces verts, niveaux de bruit, etc.

¹<https://www.geneve.ch/autorites-administration/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/politique-sociale-proximite>
<https://www.geneve.ch/document/politique-sociale-proximite-2018-2022-bilan-ville-geneve>

Dans un deuxième temps, ces indicateurs et les données récoltées permettront orienteront l'action municipale et permettront d'élaborer des stratégies ciblées pour un développement urbain plus harmonieux.

Ce travail pourra également être l'occasion de réexaminer les limites administratives actuelles des quartiers, qui ne reflètent pas toujours les réalités locales. Par exemple, le regroupement de Sallaz, Grand-Vennes et Praz-Séchaud en une seule entité masque leurs différences internes. De même, le quartier officiel Montoie/Bourdonnette regroupe les villas des Prés-de-Vidy/Sablon et le quartier même de la Bourdonnette, biaisant ainsi les données statistiques, notamment sur les niveaux de revenus.

Pour ces raisons, le présent postulat demande à la Municipalité d'examiner les propositions suivantes :

1. Développer un ensemble d'indicateurs précis et mesurables rendant compte des inégalités spatiales et territoriales (dont notamment celles mentionnées ci-dessus) et organiser leur analyse
2. Réaliser cette étude, en collaboration avec des institutions académiques ou des expert-e-s
3. Présenter les résultats de cette étude au Conseil Communal
4. Définir une série d'actions à mener en fonction des résultats obtenus
5. Réfléchir à la pertinence des délimitations statistiques officielles actuelles et aux possibilités de les modifier

Lausanne, le 12 mars 2025

Initiant : Mountazar Jaffar

